

Publié le :

16 MAI 2025

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-041 :

Marché N° 2024-045 – entre la Ville et la Société PEINTURE INDUSTRIE ET BATIMENT – PIA GAZIL – 55 A avenue Paul Kruger – 69100 VILLEURBANNE signé le 28 février 2025.

Objet : Fourniture de peinture et de matériel de peinture

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 5 mars 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-042 :

Marché N° 2024-046 – entre la Ville et la Société SELECT TT – APPEL MEDICAL – 276 avenue du Président Wilson – 93210 SAINT DENIS LA PLAINE signé le 28 février 2025.

Objet : Prestation de service de travail intérimaire dans la filière Médico-Sociale

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 10 avril 2025, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 55 000 € HT

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-043 :

Marché N° 2024-015 – entre la Ville et la Société GBA&CO – 7 rue Pablo Picasso – CS 70626 – 42041 SAINT ETIENNE Cedex 01 signé le 10 mars 2025.

Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de gros entretien à la piscine municipale

Durée : Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Le délai d'exécution prévisionnel de la mission de maîtrise d'oeuvre est d'environ 22 mois à compter de la notification du marché (plus 12 mois de garantie de parfait achèvement).

Montant : mission de base : 106 845 € HT (forfait provisoire)

mission complémentaire OPC : 15 050 € HT (forfait provisoire)

mission complémentaire diagnostic : 750 € HT

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-044 :

Marché subséquent n°2 à l'accord-cadre – N° 2023-0002 – entre la Ville et la Société Lyonnaise d'Eclairage CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 12 mars 2025.

Objet : Gestion du système de vidéo-protection de la Ville de Caluire et Cuire

Le marché subséquent n°2 à pour objet l'extension du système de vidéo-protection sur les quartiers du Centre Bourg, de Saint Clair, de Vassieux et Cuire le Haut.

Durée : Le marché subséquent n°2 prend effet à compter de sa date de notification.

Le marché subséquent prendra fin à l'admission définitive et sans réserve des travaux et prestations au plus tard le 15 mai 2025.

Montant : 70 287,38 € HT (montant estimatif des travaux tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif, DQE)

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-045 :

Avenant n°2 au marché N° 2023-051 – Lot 5 – entre la Ville et la Société CONCEPT 3 P – 72 avenue Roger Salengro – 69100 VILLEURBANNE signé le 14 février 2025.

Objet : Prestations de nettoyage quotidien de divers bâtiments communaux.

Lot 5 : nettoyage quotidien de divers bâtiments communaux

L'avenant a pour effet de modifier le BPU de l'accord cadre comme suit :

suppression de la prestation de nettoyage de la crèche « Galipettes », en raison de la future démolition du bâtiments sis 18 rue Paul Painlevé.
création d'une prestation de nettoyage de la crèche « Boule de Gones »

Durée : L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-046 :

Marché N° 2024-038 – lot 2 – entre la Ville et la Société BCCA2 – 55 rue Jean Moulin – 69300 CALUIRE ET CUIRE signé le 20 mars 2025.

Objet : Réhabilitation de la future Maison de l'Ecologie Positive

Lot 2 : carrelage, faïence, chape

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

La période de préparation et de fabrication est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 7 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 7 494,40 € HT

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-047 :

Arrêté municipal en date du 20 mars 2025.

Objet : Tarifs de Caluire Juniors

Les tarifs applicables à Caluire Juniors sont définis comme suit :

Catégories	Tarif	Tarif plancher	Tarif plafond
Accueil à la journée avec repas - enfant domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,91 % + part fixe de 3,47 €	7,10 €	30,63 €
Accueil à la journée avec panier repas - enfant domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,76 % + part fixe de 3,14 €	6,19 €	26,04 €
Accueil à la journée avec repas - enfant non domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 1,14 % + part fixe de 4,22 €	8,75 €	38,27 €
Accueil à la journée avec panier repas - enfant non domicilié sur Caluire et Cuire	quotient familial CAF x taux d'effort de 0,95 % + part fixe de 3,86 €	7,66 €	32,32 €

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2025.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-048 :

Arrêté municipal en date du 20 mars 2025.

Objet : Tarifs des classes de découverte

Les tarifs applicables aux classes de découvertes sont définis comme suit :

	TARIF À LA JOURNÉE
QF < 400 €	8,59 €
400 € ≤ QF < 1 800 €	QF x taux d'effort (1,72 %) + part fixe (1,70 €)
1 800 € ≤ QF	32,72 €

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2025.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-049 :

Arrêté municipal en date du 20 mars 2025.

Objet : Tarifs des activités périscolaires

Les tarifs applicables aux activités périscolaires sont définis comme suit :

ACCUEIL DU MATIN	
tarif accueil pour un matin	QF x taux d'effort (0,115 %) + part fixe (1,10 €) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 1,44 €• tarif plafond : 2,92 €
tarif accueil exceptionnel (hors délais)	4,26 €

QF = quotient familial CAF ou MSA

RESTAURATION SCOLAIRE	
tarif repas enfant domicilié sur Caluire et Cuire	QF x taux d'effort (0,278 %) + part fixe (1,24 €) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 2,08 €• tarif plafond : 5,68 €
tarif repas enfant non domicilié sur Caluire et Cuire	5,68 €
tarif surveillance panier/ repas	QF x taux d'effort (0,134 %) + part fixe (0,69 €) <ul style="list-style-type: none">• tarif plancher : 1,10 €• tarif plafond : 2,84 €
repas exceptionnel enfant (hors délai)	7,64 €
repas enfant placé en famille d'accueil ou à la Fondation d'Auteuil Providence Saint Nizier	2,08 €
repas adulte pour convenance personnelle	8,40 €

QF = quotient familial CAF ou MSA

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2025.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-050 :

Demande de subvention en date du 24 mars 2025.

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'extension du système de vidéoprotection de la Ville au titre de l'année 2025.

Dans le cadre du Programme « Installer un système de sécurisation sur les espaces publics », il est déposé, au titre de l'année 2025, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une demande de subvention pour l'extension de la vidéo-protection.

Coût prévisionnel de l'opération : 70 287,38 € HT

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-051 :

Demande de subvention en date du 24 mars 2025.

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'équipement de la Police Municipale au titre de l'année 2025.

Dans le cadre du Programme « Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité », il est déposé, au titre de l'année 2025, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une demande de subvention pour l'acquisition d'éléments de protection pour la Police Municipale.

Coût prévisionnel de l'opération : 7 078,80 € HT

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-052 :

Arrêté municipal en date du 31 mars 2025.

Objet : Tarifs de la Ludothèque

Les tarifs applicables à la Ludothèque sont définis comme suit :

RÉSIDENTS	
Cotisation annuelle « famille » valable de date à date	14,50 €
Cotisation annuelle valable de date à date : - Jeunes majeurs de moins de 26 ans - Demandeurs d'emploi - Personnes non imposables - Bénéficiaires du RSA ou de minimas sociaux	GRATUITÉ
Cotisation annuelle « groupe » valable de date à date (associations, institutions, crèches ou écoles privées domiciliées sur Caluire et Cuire...)	54,00 €

NON RÉSIDENTS	
Cotisation annuelle « famille » valable de date à date	27,50 €

OFFRE COMPLÉMENTAIRE réservée uniquement aux Résidents	
Prêt de malle de jeux thématique (pour une durée maximale de deux semaines)	13,50 € / malle + 53,00 € caution / malle
Prêt de jeux surdimensionnés (pour une durée maximale d'une semaine)	13,50 € / jeu + 53,00 € caution / jeu

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2025.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-053 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-022 – Lot 2 – entre la Ville, son mandataire la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique (SPL OSER) et la Société Dauphine Isolation Environnement signé le 7 mars 2025.

Objet : Marché de travaux préparatoires à la rénovation de l'ancien collège Lassagne à Caluire et Cuire

Lot 2 : désamiantage

Désamiantage complémentaire des pieds de poteaux sous préau du bâtiment E avec démolition de l'enrobé autour des pieds de poteaux.

Durée : Les travaux devront être achevés avant le 18 avril 2025.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 10 900 € HT.

Le montant total du marché est porté de 299 747 € HT à 310 647 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-054 :

Marché N° 2025-001 – entre la Ville et l'ALGED ESAT LA ROUE – route des Terres Bourdin – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 11 avril 2025.

Objet : Prestation de service d'insertion professionnelle ayant pour support une activité de traitement de légumes et fruits frais bruts et une activité de plonge

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-055 :

Avenant n°2 au marché N° 2023-049 – Lot 1 – entre la Ville et la Société VULCANO Skateparks S.L – Call Moli d'En Xex, 27 – 08291 RIPOLLET / BARCELONE signé le 8 avril 2025.

Objet : Travaux de construction d'un skatepark

Lot 1 : déconstruction, terrassement, VRD, skatepark, bâtiment associatif

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement et prévoit les travaux suivants :

- Pose de clapet anti-retour en ligne pour une meilleure gestion des venues d'eau en fond de fouille et fond de bowl, apport de terre végétale, ajout de regard béton dans les fouilles drainantes du réseau d'éclairage public ;
- Ajustement de la surface de béton désactivé à couler, remodelage du talus à l'arrière du bâtiment associatif, nettoyage à la balayeuse pour la remise en état du béton désactivé, non réalisation du cheminement en stabilisé à l'est du bowl.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une diminution de 1828,38 € HT.

Le montant total du marché est porté de 1 147 007,26 € HT à 1 145 178,88 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-056 :

Avenant n°2 au marché N° 2023-049 – Lot 2 – entre la Ville et la Société Lyonnaise d'Eclairage CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 8 avril 2025.

Objet : Travaux de construction d'un skatepark

Lot 2 : éclairage

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement et de prévoir les travaux supplémentaires suivants :

- La mise en place de deux pompes de relevage provisoires qui, en cas de montées des eaux vident les fosses du skatepark. Le câblage et raccordement via les prises étanches de deux pompes dans les regards ont été réalisés par le lot 1 ;
- travaux de terrassement complémentaires au niveau des massifs avec une plus value blindage par tube annelé.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une augmentation de 5 610 € HT.

Le montant total du marché est porté de 141 361,65 € HT à 147 241,65 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-057 :

Avenant n°3 au marché N° 2020-027 – Lots 2 et 3 – entre la Ville et la Société IDEX ENERGIES – 72 avenue Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT signé le 8 avril 2025.

Objet : Contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations thermiques avec garantie totale

Lots 2 et 3 : chaufferies collectives, ventilation et traitement de l'air et exploitation des chaudières murales

L'avenant introduit les modifications suivantes :

- le changement de nom du site « Cuisine Centrale » par « Ancienne Cuisine Centrale », bâtiment situé 29 rue Pasteur – Caluire et Cuire ;
- pour le Lot 2 : la réévaluation du marché de maintenance du lot 2 à la suite du raccordement de plusieurs sites au Réseau de Chaleur Urbain. Supprimant de ce fait, les générateurs des chaufferies collectives et donc certaines prestations.

Durée : L'avenant prend effet à compter du 01/08/2024.

Montant : L'avenant représente une diminution totale de 26 029,17 € HT.

Le montant total du marché est porté de 1 281 349,72 € HT à 1 255 320,69 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-058 :

Avenant n°4 au marché N° 2020-027 – Lots 2 et 3 – entre la Ville et la Société IDEX ENERGIES – 72 avenue Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT signé le 8 avril 2025.

Objet : Contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations thermiques avec garantie totale

Lots 2 et 3 : chaufferies collectives, ventilation et traitement de l'air et exploitation des chaudières murales

L'avenant introduit la modification suivante :

- pour le Lot 2 : la suppression du site Painlevé à la suite de l'arrêt d'exploitation de celui-ci, en vue de sa prochaine démolition ;

Durée : L'avenant prend effet à compter du 01/02/2025.

Montant : L'avenant représente une diminution de 4 950,63 € HT.

Le montant total du marché est porté de 1 255 320,69 € HT à 1 250 370,04 € HT.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-059 :

Avenant n°3 au marché N° 2020-027 – Lot 4 – entre la Ville et la Société IDEX ENERGIES – 72 avenue Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT signé le 8 avril 2025.

Objet : Contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations thermiques avec garantie totale

Lot 4 : climatisation

L'avenant a pour objet d'arrêter l'exploitation du site Painlevé et de prendre en considération le transfert du matériel de climatisation a été transféré sur le site « Boule de Gones ». Le nombre de climatiseur reste inchangé.

Durée : L'avenant prend effet à compter du 01/01/2025.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-060 :

Marché N° 2025-003 – entre la Ville et la SAS ST GROUPE – ZAC Pioch Lyon – 34160 BOISSERON signé le 22 avril 2025.

Objet : Rénovation du parquet du Gymnase Lucien Lachaise

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.

La période de préparation et de fabrication est de 4 semaines à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

La période de travaux est de 12 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Les travaux devront avoir lieu du 26 mai au 14 août 2025

Le marché prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 217 616 € HT (montant estimatif des travaux tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif, DQE, pour l'offre de base + la prestation complémentaire éventuelle n°1 + la prestation complémentaire éventuelle n°2).

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-061 :

Avenant n°1 au marché N° 2020-014 – entre la Ville et la Société SFR – 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 PARIS signé le 23 avril 2025.

Objet : Services de télécommunications

L'avenant a pour objet de prolonger le marché jusqu'au 31 août 2025 pour réaliser un audit sur le périmètre de la téléphonie fixe, afin d'intégrer à terme les prestations à la Centrale d'Achat RESAH.

Durée : L'avenant prend effet à compter du 07 avril 2025.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-062 :

Arrêté municipal en date du 24 avril 2025.

Objet : Crédits Fournitures Scolaires – Année 2025

Le crédit fournitures scolaires attribué par élève et par an est fixé à :

- 33,50 € pour les écoles élémentaires,
- 29,00 € pour les écoles maternelles.

Les différents crédits spécifiques sont ainsi fixés :

- 55,50 € par élève pour le crédit attribué aux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS),
- 500 € pour le dispositif « Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants » (UPEAA),
- 41,50 € par classe pour le crédit attribué pour les frais spécifiques entraînés par la direction,
- 260,50 € par école et 80 € par classe pour le crédit attribué aux Bibliothèques Centres Documentaires et aux bibliothèques de classe en maternelle et en élémentaire,
- 105 € par école et 10,50 € par classe pour le crédit informatique,
- 352 € pour une création de classe,
- 101,50 € par classe de crédit supplémentaire alloué aux écoles élémentaires classées en DIF par l'Éducation Nationale,
- 250 € par intervenant pour l'enseignement de la musique,
- Le crédit global attribué au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) pour le suivi d'élèves scolarisés dans les écoles primaires publiques de Caluire et Cuire est fixé à 5.623,50 €. Il sera procédé à la répartition de ce crédit entre les intervenants concernés en concertation avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2025-063 :

Décision du Maire en date du 5 mars 2025.

Objet : Contrepartie d'image Région Auvergne Rhône-alpes lors de la « Fête des Lumières du 7 décembre 2024 ».

La Ville accepte le versement de la contrepartie d'image d'un montant de 2 000,00 € pour la Fête des Lumières 2024.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-064 :

Décision du Maire en date du 6 mai 2025.

Objet : Contrepartie d'image Région Auvergne Rhône-alpes lors de la « Chasse aux Oeufs du 21 avril 2025 ».

La Ville accepte le versement de la contrepartie d'image d'un montant de 2 000.00 € pour la Chasse aux œufs 2025.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2025-065 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-003 – Lot 4 – entre la Ville et la SAS RHÔNE COUVERTURE ETANCHEITE – 120 rue Jacques Louis Hénon – 69004 LYON signé le 6 mai 2025.

Objet : Ecole maternelle Pierre et Marie Curie – Aménagement des espaces extérieurs

Lot 4 : Etanchéité

L'avenant a pour objet le remplacement de l'indice de révision des prix.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 15 mai 2025

Philippe COCHET
Maire

